

Le plan de lutte contre les mammites en Nord-Picardie Organisation et évaluation

Mastitis control in Nord Picardie Organization and evaluation

V. HEUCHEL (1), Ph. DUEZ (2), R. DUBOIS (3), I. HOLVOET (4)

(1) Institut de l'Elevage - 149, rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12

(2) Association Départementale des Producteurs de Lait - 56, avenue Roger-Salengro - 62051 St-Laurent-Blangy

(3) Etablissement Départemental de l'Elevage - BP 39 - 56, avenue Roger-Salengro - 62051 St-Laurent-Blangy

(4) GIE Lait-Viande de Nord-Picardie - 19 bis, rue Alexandre-Dumas - 80096 Amiens Cedex 3

Un nouveau programme d'action contre les mammites a été engagé en 1994 en Nord-Picardie, en prévision de l'application de la réglementation sur la teneur maximale en cellules somatiques dans les laits collectés (Arrêté du 18 mars 1994).

Il s'adresse à tous les producteurs dont une moyenne trimestrielle de résultats de contrôle sur le lait livré dépasse le seuil de 400 000 cellules / ml. Ces producteurs sont systématiquement avertis par courrier, et un « plan mammité » individuel leur est proposé, auquel ils peuvent souscrire volontairement et gratuitement. Un plan dure en moyenne un an, et comporte au minimum quatre interventions de techniciens formés au diagnostic et au conseil, un contrôle de l'installation de traite et la réalisation de numérations cellulaires sur l'ensemble des animaux du troupeau. L'opération est financée pour moitié par le GIE Lait-Viande, et pour moitié par l'Interprofession régionale, à partir d'un prélèvement de 1.5 cts par litre de lait non conforme.

1 - MATÉRIEL ET MÉTHODES

Depuis le début du programme, plus de 2 400 plans ont été réalisés. L'impact sur l'évolution des numérations cellulaires des laits collectés a été évalué chez 1 221 producteurs pour lesquels on disposait de deux années de recul après le démarrage du plan.

Ces résultats ont été comparés à ceux d'un groupe témoin, constitué par sondage aléatoire dans la population des producteurs alertés mais n'ayant pas souscrit à un plan, et livrant des laits présentant pendant les six mois précédant l'alerte des profils de numérations identiques à ceux des producteurs suivis en plan.

2 - RÉSULTATS

Les plans mammites conduisent à une diminution des numérations cellulaires au-dessous du seuil de 400 000 dans 65 % des cas. (Tableau 1). Ce taux reste stable un an après la fin du plan. Il varie en fonction de la situation initiale des producteurs. Quantitativement, l'amélioration est plus importante chez les producteurs présentant les moins bons résultats en début de plan, mais reste souvent insuffisante pour les amener au-dessous du seuil de 400 000. (Tableau 2). Dans la population

témoin, plus de 50 % des producteurs obtiennent des résultats satisfaisants après deux ans. (Tableau 3).

3 - CONCLUSIONS

Ce programme d'action contre les mammites s'est traduit par une amélioration des résultats satisfaisant aux attentes des prescripteurs, mais qui devra être confirmée dans les années à venir. Cependant, les objectifs n'ont pas été totalement atteints pour plus du tiers des producteurs concernés, ce qui montre les limites d'une telle action, et pose la question des moyens à mettre en œuvre pour résoudre les situations difficiles. Enfin, l'amélioration des résultats observés dans la population témoin montre que de nombreux producteurs connaissent les mesures de maîtrise des mammites, et savent les appliquer sans encadrement particulier lorsque le contexte réglementaire ou économique les y incite.

Tableau 1

Evolution de la distribution des moyennes trimestrielles des producteurs en plan (% par classe-numérations $\times 10^3$ c/ml)

Nbre produc.	Début plan	2 ans après		
		moins de 400	400-600	plus de 600
642	400-500	75.4	19.1	5.5
276	500-600	61.6	22.5	15.9
303	plus de 600	48.2	29.4	22.4
1221	Total	65.6	22.4	12.0

Tableau 2

Evolution des moyennes trimestrielles ($\times 10^3$ c/ml) en fonction de la situation initiale

Nbre produc.	Début plan	1 an après	2 ans après
642	437	331	334
276	544	385	392
303	785	477	463

Tableau 3

Comparaison des distributions des moyennes trimestrielles des producteurs en plan et témoins deux ans après la période d'alerte (% par classe-numérations $\times 10^3$ c/ml)

Producteurs	moins de 400	400-600	plus de 600
en plan	65.6	22.4	12.0
témoins	52.6	29.3	18.1